

À NEUCHÂTEL ET DANS LA RÉGION



M. BUHLER INAUGURE L'EXPOSITION. - Un ruban aux couleurs du chef-lieu, invité d'honneur de ce salon. (Avipress-P. Treuthardt)

EXPO-LOISIRS

Deux jours d'évasion avec le soleil pour témoin

Soleil dehors, soleil dedans: même le printemps avait cessé de bouder devant les fiers bateaux alignés en bon ordre devant la grande salle du Panespo. «Expo-Loisirs» ou l'évasion: pour l'édition 1984, tout y était, le sable, l'eau et le vent.

Le sable, on aurait pu le retrouver en grattant un peu les pare-chocs quelque peu endommagés de la «Gazelle». Cette jolie bête, alias une Renault de 1926 exposée juste à l'entrée, était la glorieuse rescapée de deux rallyes Paris-Dakar. L'eau, de lac, de mer ou de rivière, était évoquée par les voiliers couleur beau temps et les canots alignés en bon ordre, prêts à descendre les rapides et l'air était si doux, le ciel si bleu qu'on aurait presque eu envie de faire trempette dans les piscines pleines à ras-bord installées à côté du carrousel. Le vent, enfin, semblait porter l'ULM figé en plein vol au plafond du Panespo.

NUIT BLANCHE POUR CIELS BLEUS

Une fois de plus, les organisateurs de cette sixième édition d'Expo-Loisirs ont vu leur entreprise couronnée de succès et M. Louis Rochat pouvait à bon droit s'en féliciter. L'entreprise n'était pourtant guère facile à réaliser. Il rappela, samedi matin, que les 38 exposants avaient commencé d'installer leur stand la veille au soir et que le dernier stand avait été installé samedi matin à... 3 heures! Une performance digne d'admiration.

De nombreux invités assistaient à l'inauguration: MM. André Buhler, président du Conseil communal, Valentin Borghini, chancelier communal, Rémy Allemann et Claude Bugnon, conseillers communaux, Claude Delley, directeur de l'ADEN, Fernand Martin, président d'honneur de la Quinzaine de Neuchâtel, Robert Vauthier, président du Salon-Expo du Port, Kropf, président du CID, et Roussy, directeur de l'ENSA et président du Neuchâtel-Sports.

M. André Buhler coupa le ruban ouvrant l'exposition. Neuchâtel est une ville de séjour et d'études, c'est bien connu. Et pour se reposer des études, les loisirs sont les bienvenus. L'invité d'honneur d'Expo-Loisirs, M. Buhler, en profita donc pour remercier le comité organisateur de ces efforts:

— Grâce à une initiative privée, on a pu organiser une manifestation dont le succès dépasse de loin les limites de la région!



L'invité d'honneur présenta la maquette des nouvelles patinoires sur les Jeunes-Rives, une en plein air, une couverte, et les pistes de curling, maquettes entourées d'un nombre considérable de curieux et d'admirateurs. Les sportifs étaient à la fête. Entre les motos, les vélos et les camping-cars, sans oublier les plus prestigieuses marques de voitures, tout parlait de route libre et de grande aventure.

Mais les rêveurs et les artistes n'étaient pas en reste. L'évasion, on peut aussi la faire dans sa tête. Miroirs magiques où s'épanouissaient des bouquets, porcelaines peintes, un univers féérique s'offrait à leurs yeux où ils pouvaient se perdre à loisir. Et même en restant à Neuchâtel l'espace d'un moment, on se retrouvait sous les tropiques: palmiers, oiseaux de légende et poissons exotiques transportaient les visiteurs à mille lieues de leurs occupations quotidiennes. Une fois de plus, Expo-Loisirs a tenu son pari: offrir le plus beau des cadeaux, un peu de rêve et beaucoup de soleil.

C.-L. D.

Le baryton Philippe Huttenlocher couronné par l'Institut neuchâtelois

Une voix qui enchante même les Furies

La cérémonie de remise des prix de l'Institut neuchâtelois n'a pas la réputation d'engendrer l'ennui. Cette fois comme lors des éditions précédentes, l'assistance qui remplissait jusqu'au dernier rang de l'«Aula» de l'Université ne s'est certes pas repentie de s'être déplacée. D'abord parce que le candidat couronné pour l'édition 1984 est connu urbi et orbi: Philippe Huttenlocher, un baryton originaire de Neuchâtel, à la réputation internationale. Ensuite parce que sa présentation et la conférence qui composaient l'essentiel de la cérémonie ont été le fait d'un critique musical hors du commun: M. Pierre Michot, de Genève.

Celui-ci présenta le nouveau candidat après que M. Haldimann, président de l'Institut, eut ouvert la cérémonie en présence des amis et invités, de MM. Jean Guinand, recteur de l'Université et Authier, conseiller communal.

PHILIPPE COURONNÉ

S'adressant familièrement à M. Philippe Huttenlocher, M. Michot demanda: — Quel héros lyrique choisir pour te caractériser?

Passant en revue «Boris Godounov» (trop triste fin!), «Parsifal» (je ne connais ni chartre, ni fol) ou une «Italienne à Alger» (trop irrévérencieuse), il parvint enfin au héros type, un Meistersinger de Wagner.

— Ainsi, Philippe, te voilà couronné Meistersinger von Neuenburg!

Il rappela ensuite les grandes lignes de la carrière déjà féconde de Philippe Huttenlocher. Enfant de parents musiciens, il fut d'abord violoniste et obtint son diplôme en 1963. Il commence ensuite à prendre des leçons de chant et, en 1967, il obtint le premier prix de virtuosité au Conservatoire de Fribourg. Participant à l'«Orphée» monté par Michel Corboz, il décroche bientôt le rôle principal. Monteverdi, Bach, Rameau, Haendel, font désormais partie de son répertoire, mais aussi Stravinsky ou Schoenberg. Tous les genres et toutes les époques l'intéressent.

— Sa discographie donne le vertige, continue M. Michot. Il a enregistré deux fois les Vêpres, la Messe en si, chaque passion, «Cosi fan tutte» accompagné d'interprètes prestigieuses telles que Monserrat Caballé ou Kiri-te-Kanava. Philippe Huttenlocher fait une ouverture, un élan vers l'auditeur, un appel au partage. Nous te remercions de nous donner tout ce que tu nous donnes!

M. Haldimann, pour sa part, souligna que bien qu'internationalement connu, Philippe Huttenlocher était resté farouchement attaché à son pays et à sa région.

— L'Institut neuchâtelois a voulu récompenser un musicien prestigieux qui n'a jamais renié son pays natal et ses amis.

Et lui remit son prix au milieu des

acclamations. Après quoi, M. Michot parla d'«Orphée, un parcours musical», conférence illustrée de nombreux passages lyriques où l'art de Philippe Huttenlocher donnait sa pleine mesure. Le mythe d'Orphée est connu: lui et Eurydice s'aiment, mais Eurydice se fait mordre par un serpent et meurt. Orphée descend aux enfers dans l'espoir de la retrouver et les puissances des ténèbres se laissent fléchir par la beauté de son chant. Eurydice pourra être sauvée, mais à condition qu'Orphée ne la regarde pas avant d'arriver à la lumière du jour.

Aveuglé par la passion, il cédera à la tentation et Eurydice lui sera enlevée pour toujours. Ce mythe a donné lieu à de nombreuses interprétations. De Monteverdi à Offenbach, en passant par Gluck, il a inspiré plusieurs œuvres lyriques et cela parce que le héros est avant tout un chanteur, l'incarnation de la puissance de la musique.

OFFENBACH: LA TRADITION DU BURLESQUE

Dans l'«Orphée» de Monteverdi, le chant se confond avec l'incantation. Orphée aux enfers ne peut lutter que par sa voix et c'est là qu'il développe toutes les ressources de son art. Gluck, au XVIII^e siècle, choisit aussi le thème d'Orphée qui devient alors un amoureux quelque peu langoureux.

— «Laissez-vous toucher par mes pleurs», chante-t-il aux Furies peuplant les enfers. Celles-ci se laissent bien entendu amadouer malgré le non caté-

gorique qu'elles lui opposent au début.

Passant en revue d'autres interprétations, M. Michot en arriva à celle d'Offenbach, au XIX^e siècle. Très différente, cette interprétation, car Jacques Offenbach renoue avec la tradition du burlesque. Orphée se transforme en professeur de violon miteux et Eurydice en petite coquette féministe sur les bords. Pluton est amoureux d'elle, Jupiter aussi. Ce dernier joue un tour de pendard à Orphée: puisqu'il ne veut pas se retourner et regarder sa femme, hop!

— Un bon coup de pied dans le... sauf votre respect, intercale M. Michot. Et tout est perdu!

Mais qu'à cela ne tienne, tout se termine dans un french cancan endiablé, c'est le cas de le dire, dansé par tout l'Olympe dans les enfers.

Dans sa conclusion, M. Michot souligna la richesse d'un mythe qui trouva grâce à la musique tant de formes et d'interprétations différentes.

— Sa conférence fut couronnée par un tonnerre d'applaudissements et M. Haldimann, mettant un terme à la cérémonie, le remercia en ces termes:

— Vous resterez pour nous, Pierre Michot, l'enchanteur!

Et s'adressant à Philippe Huttenlocher:

— Merci d'avoir été présent deux fois, bien sagement assis dans votre fauteuil et aussi dans les colonnes face à votre public.

Un hommage que l'assistance approuva avec enthousiasme.

C.-L. D.



M. HALDIMANN FÉLICITE PH. HUTTENLOCHER. - Le «Meistersinger von Neuenburg» est à gauche. (Avipress - P. Treuthardt)

Un mois à marquer d'une pierre blanche

Pas de mort en février sur les routes du canton

Aucun mort mais 56 blessés en février sur les routes du canton où 182 accidents de la circulation ont été dénombrés. Si 355 conducteurs étaient en cause, 202 personnes ont été dénoncées et seuls 15 de ces accidents se sont soldés par des dégâts matériels inférieurs à 500 francs.

La principale cause reste le fait de ne pas avoir adapté sa vitesse aux conditions de la route et de la circulation (plus d'un accident sur trois) et on trouve ensuite les violations de priorité (30 cas), l'inattention des usagers (22), le fait de ne pas avoir respecté la signalisation (17), les conditions atmosphériques (14) ou l'ivresse (13). Six conducteurs qui circulaient en état d'ivresse mais n'ont pas causé d'accident ont été interceptés par la police alors

que quatre des six chauffards qui ont pris la fuite après un accident ont pu être identifiés. Dans un certain nombre de cas, la qualification pénale des causes peut être modifiée ou abandonnée lors du jugement.

GROS FEU DE CAVE À MARIN

Une bougie va-t-elle éclairer les enquêteurs?

La rapide et efficace intervention des premiers secours de Neuchâtel, présents avec trois véhicules, et de celle d'une dizaine d'hommes du corps des sapeurs-pompiers local avec leur camion, commandés par le lieutenant Alain Stoller, a permis de maîtriser un important feu de cave qui s'était déclaré, samedi, vers 14 h 45, dans le locatif, 10, rue du Closel, non loin de la gare de Marin-Epagnier.

Les sous-sols de l'immeuble étant particulièrement enfumés, il a fallu utiliser un aspirateur à fumée pour accéder à la partie sinistrée du bâtiment.

Les dégâts sont peu importants. On se perd, pourtant, en conjectures quant à la cause de cet incendie, il se pourrait qu'une bougie ait été laissée allumée dans la cave dont l'accès était, cependant, fermé au moment de l'arrivée des pompiers.

On notait sur les lieux la présence de M. André Furrer, président de la commission de police du feu. La gendarmerie a ouvert une enquête.

A. R.

Jean-Paul Gorra aux Amis des arts

Des soleils sur une technique venue du froid

Sa technique est le «serti», appelée ainsi peut-être parce que dans ses peintures sur soie, chaque couleur est sertie d'un trait de gomme, comme une pierre précieuse sur une monture. Jean-Paul Gorra présente à la galerie des Amis des arts une cinquantaine de toiles. Avec cette exposition souffle un certain parfum oriental dans les salles neuchâteloises: la recherche d'une esthétique sereine, où le concret et l'abstrait se nourrissent mutuellement, où la quête d'un langage décoratif s'exprime sans détour. Des tendances en fait assez marginales dans le courant contemporain.

Jean-Paul Gorra est né à Alexandrie en 1947; il y suit ses premières écoles avant de gagner Beyrouth, où il achève ses études et passe une année à l'école des beaux-arts. Après un passage à Paris, il mène à chef sa formation en Angleterre, dans la section textile d'une école de Manchester.

LIMITES À L'INSPIRATION

C'est là en fait qu'il découvre le dessin sur tissu. A l'étude de l'expression artistique, sa formation conjugue rapidement l'apprentissage des contraintes du dessin décoratif. Peindre des cartons (modèles de motifs) pour l'impression sur textile, c'est soumettre son inspiration à des limites bien précises: format du dessin, formes répétitives, simplicité des lignes, aisance de lecture... L'ensemble de ces contraintes ne rebute pas Jean-Paul Gorra; au contraire, il y voit comme un cadre à sa création.

Quand il découvre le serti, Jean-Paul Gorra y voit d'abord simplement une technique lui permettant de peindre directement sur le tissu. Il existe bien le batik, mais la technique est un peu galvaudée, et surtout elle doit trop au hasard. Le serti a l'avantage de permettre un travail plus précis, mieux contrôlé.

Importée en France après la Révolution d'octobre par des Russes blancs, la technique du serti connaît son heure de gloire à Paris dans les années vingt. Mais après la vogue des arts décoratifs, elle sombre dans l'oubli. Pour ne réapparaître qu'il y a une dizaine d'années, époque à laquelle Jean-Paul Gorra en a connaissance.

Maintenant qu'il peut peindre directement sur tissu, Jean-Paul Gorra s'efforce rapidement de donner à ses travaux une dimension picturale. Il présente sa première exposition de peinture sur soie en 1978. Depuis, ses travaux suivent une évolution qui va, grossièrement exprimée, des toiles décoratives aux toiles abstraites.

PAS SI SIMPLE

Les choses ne sont pourtant pas si simples. Car si Jean-Paul Gorra reconnaît ne peindre de tableaux abstraits que

depuis peu de temps, il n'en estime pas moins nécessaire de nourrir un nouveau son inspiration, de «re-fonder» périodiquement ses travaux par des toiles plus concrètes, inspirées du monde réel. C'est ainsi que dans l'exposition de la galerie des Amis des arts, des styles divers sont confrontés bien que l'ensemble des tableaux soit de facture assez récente.

— Il n'y a pas de style que je renie, explique Jean-Paul Gorra. Ils coexistent et se nourrissent l'un de l'autre. Je ne pourrais pas, par exemple, poursuivre continuellement dans l'abstraction.

La galerie des Amis des arts invite ainsi son public à une exposition assez indépendante des mouvements contemporains. Les tableaux de Jean-Paul Gorra sont des compositions colorées où les plages de tons sont délimitées par de fines cloisons de cire. Cette technique délicate de peinture sur soie appelle une grande minutie de l'artiste. De même qu'un esprit très clair: le tableau, compo-

sé de zones soigneusement arrêtées, doit être pensé de manière simple et nette. Une fois le trait posé, l'artiste colore les différentes plages, imprimant par la couleur sur la soie le frémissement qu'il entend.

DÉMARCHE MARGINALE

Bouquets, paysages ou compositions abstraites relèvent toujours chez Jean-Paul Gorra de la «recherche du beau». Une démarche qu'on pourrait presque dire marginale actuellement. Dans le sens où le monde artistique contemporain, comme le relève d'ailleurs l'artiste, se montre méfiant et peut-être même craintif devant ce qui apparaît trop «esthétique».

Une peur que ne connaît pas Jean-Paul Gorra.

A. R.

Police, pompiers: les autres risques

Girophare enclenché, une ambulance, une voiture de pompiers tamponnent un autre véhicule à un carrefour. Certes, l'ambulance et le camion rouge avaient la priorité, mais leurs conducteurs auraient dû se méfier.

A un carrefour, une ambulance, tous signaux enclenchés, renverse un piéton. Près d'un incendie, une voiture, pourtant correctement garée doit être déplacée pour faciliter le travail des pompiers. La clé d'un hangar à véhicules est volée... Telles sont des situations dans lesquelles les chefs d'intervention peuvent se voir impliqués, et pour lesquelles leur responsabilité personnelle pourrait être engagée. Heureusement pour eux, leur statut leur assure une protection très large.

Ils étaient plus de 120 commandants de pompiers, à Neuchâtel, à suivre un exposé sur ces problèmes. Exposé donné par Mme Marie-Françoise Bouille, avocate, à l'occasion d'une journée cantonale des commandants de corps. Voici quelques éléments de son intervention.

POUR LES RASSURER

Les principes sont en eux-mêmes assez simples. Un commandant de pompiers, c'est un chef; avec les obligations et les droits que cela implique. Sa responsabilité est très étendue, mais comme il exerce une fonction publique, il a la garantie qu'entraîne ce statut. Pour autant qu'il ne commette ni faute, ni négligence graves.

Le premier domaine qu'a abordé Mme Bouille a été la responsabilité du commandant de corps de sapeurs-pompiers sur les lieux d'intervention. Le sujet avait été retenu à la demande des commandants

eux-mêmes, qui se sentaient parfois peu sûrs quant aux suites financières que peuvent entraîner leurs décisions. Mme Bouille les a donc en quelque sorte rassurés...

En fait, dès qu'il enfile son uniforme, le commandant est assimilé à un fonctionnaire communal. Et il profite de la couverture très large de différentes normes, dont la loi cantonale sur la responsabilité civile de l'Etat et des communes. Du coup, les décisions très rapides qu'il est amené à prendre dans le «feu» de l'action, ne peuvent se retourner contre lui que dans des cas de faute grave. C'est rare: Mme Bouille ne connaît pas d'exemples dans la jurisprudence cantonale.

UNE PRUDENTE PRIORITÉ

L'autre volet abordé par Mme Bouille concernait la responsabilité des conducteurs de véhicules prioritaires - pompiers, ambulances, police. Là, il y a plus à dire; car chaque année des accidents se produisent dans le canton.

Selon la loi fédérale sur la circulation routière (LCR), le véhicule prioritaire est celui qui circule pour une course officielle, urgente et avec les deux signaux enclenchés: le klaxon à deux tons et le girophare. Mme Bouille estime néanmoins que si la route est manifestement dégagée, le signal sonore peut être suspendu.

Mais dans tous les cas, même si ces trois condi-

tions sont réalisées, le conducteur doit encore respecter les règles de prudence imposées - comme dit la loi - par les circonstances. C'est ainsi qu'à certains carrefours, les conducteurs devront se montrer particulièrement circonspects: ils ne peuvent pas exposer la vie d'autrui sous prétexte d'en sauver une autre...

Dans la mesure où les quatre conditions de la LCR sont réalisées, il y a non-punissabilité du conducteur. Même en cas de mort d'homme. Il n'est pas exclu, alors, que l'assurance à responsabilité civile du véhicule officiel rembourse certaines indemnités au lésé. Si par exemple ce dernier ne peut lui-même être tenu pour responsable. Mais l'assurance, même dans ce cas, ne pourrait pas se retourner contre le conducteur, car cela supposerait une faute grave de sa part.

DANS UN MOMENT TRÈS COURT

Tout dépend donc en définitive de l'appréciation du responsable, tant au volant d'un véhicule que dans la lutte contre un incendie. Tout se joue dans ce moment très court où l'on décide si dépasser une voiture n'est pas dangereux, ou si le fait d'appeler un bataillon de secours est inutile. Qu'à ce moment-là les responsables ne se sentent pas tout seuls ne semble que très normal.

A. R.

Bar Au Moka
rue du Concert 4

Votre «PAUSE CAFÉ OU THÉ» avec un choix de 10 sortes de THÉS servis dans une ambiance agréable tous les jours sauf le dimanche de 6 h 30 à 21 heures

175837-81